



La Vigie

La lettre d'information de votre agence locale

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

LE SITE DU MOIS
Association Qualitel
 Tout sur la rénovation énergétique en copropriété.
<https://bit.ly/3Eg9LHA>

OLIVES ET CHIMIE



Il se trouve que certaines olives noires que nous consommons ne sont pas aussi naturelles qu'elles le paraissent. Une pratique industrielle méconnue consiste à transformer artificiellement des olives vertes en olives noires par des procédés chimiques. Cette méthode, bien que légale, n'en est pas moins de la tromperie !

À l'origine, les olives noires et vertes sont issues du même arbre, l'olivier, mais elles sont récoltées à des stades de maturation différents. Pour faire simple, toutes les olives sont initialement vertes. Ce n'est qu'au fur et à mesure de leur maturation qu'elles prennent une teinte plus sombre, virant du vert au noir. Les olives vertes que l'on mange sont donc cueillies avant maturité, alors qu'elles sont encore jeunes et fermes, au contraire des olives noires.

Les olives, cueillies vertes et immatures, sont d'abord plongées dans une solution de soude ou de potasse afin d'éliminer leur amertume et d'améliorer la texture de leur chair. Ensuite, elles subissent un bain de gluconate ferreux (E579), un additif qui, par oxydation, leur confère une couleur noire uniforme. C'est tout bénéfique pour les industriels, qui parviennent alors à faire en quelques jours ce que la nature fait en plusieurs mois.

Ce processus, bien que sans danger avéré pour la santé, altère leur goût et leur texture, les rendant parfois caoutchouteuses et moins savoureuses que leurs homologues que l'on aime tant déguster. Sans compter que tous ces traitements chimiques détruisent la majorité des composants bénéfiques pour la santé contenus dans l'olive (polyphénols, etc.)...

Pour repérer ces fausses olives noires dans les rayons des supermarchés, il suffit de vérifier la présence de la mention "olives noires confites" ou de gluconate ferreux (E579) dans la liste des ingrédients. Au contraire, les olives noires naturelles doivent porter la mention "olives noires naturellement mûries" ou "cueillies à pleine maturité". L'apparence du fruit peut également être un bon indicateur. Les vraies olives noires sont vieilles et toutes fripées, avec généralement une couleur moins uniforme. Elles peuvent également présenter des nuances de brun ou de violet, contrairement aux olives noires artificielles qui sont d'un noir intense et homogène.

Pour être sûr d'avoir des olives noires de qualité, il peut être conseillé de regarder leur origine. En effet, les olives provenant de régions réputées pour leur production oléicole, comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne, sont souvent bien meilleures. Enfin, opter pour des olives certifiées biologiques est un bon moyen de s'assurer qu'elles n'ont pas été traitées avec des produits chimiques synthétiques au cours de leur culture ou de leur transformation. Vous savez ce qu'il vous reste à faire la prochaine fois que vous irez faire vos courses !



L'ARNAQUE DU MOIS

Campagne de SMS frauduleux pour amende impayée

Des SMS circulent actuellement pour escroquer les usagers. Ils sont du type « AMENDES.GOUV : Veuillez noter que vous avez une amende de stationnement impayée. Pour éviter toute majoration, régularisez votre situation le plus rapidement possible en utilisant le lien ci-dessous ».

Soyez vigilants : la DGFIP n'adresse jamais de SMS pour défaut de paiement. De manière générale, ne cliquez pas sur les liens reçus dans des SMS vous signalant que vous devez régler une facture, une amende ou des impôts. En cas de doute, contacter le service concerné par un autre canal via votre compte personnel, par courriel ou téléphone.



LOCATIONS DE VACANCES :

10 ASTUCES POUR ÉVITER LES ARNAQUES

1. Si le logement que vous convoitez n'a aucun commentaire, mieux vaut passer votre chemin. L'absence d'avis n'est pas un signe évident d'arnaque, mais elle laisse planer le doute sur l'existence du logement ou sa conformité à l'annonce.

2. Afin d'éviter les mauvaises surprises, lisez le descriptif du logement à tête reposée. Il est fréquent que la déception des locataires une fois sur place ne soit pas la conséquence d'une manœuvre d'un propriétaire peu scrupuleux ayant souhaité masquer la réalité, mais d'une mauvaise lecture du descriptif de l'annonce. N'hésitez pas à demander des photos supplémentaires au propriétaire.

3. S'il s'agit d'un professionnel, effectuez des recherches sur des sites comme societe.com, afin de savoir si son entreprise existe réellement. Si votre interlocuteur est un particulier, tournez-vous vers les réseaux sociaux et les principaux moteurs de recherche.

4. Fuir les tarifs anormalement bas. Une nette différence de tarifs entre la location que vous avez en vue et celles des concurrents devrait vous mettre la puce à l'oreille.

5. Prenez le temps de comparer les annonces. Mieux vaut passer à côté d'une annonce séduisante que de se jeter dans la gueule du loup par excès de précipitation. (suite page 2)

VOL DE DONNÉES CHEZ FREE



Attention si vous êtes ou avez été client chez Free. Suite au dernier piratage de l'opérateur, les campagnes de phishing personnalisées se multiplient. Et la dernière en date est particulièrement inquiétante.

C'était prévisible : le piratage massif de Free, il y a quelques mois, a entraîné une multiplication des arnaques visant les abonnés de l'opérateur. Et la tendance est réellement inquiétante au regard de la campagne de phishing qui sévit actuellement. Souvenez-vous, fin octobre 2024, l'opérateur avait été victime d'un vol massif de données qui avait touché pas moins de 19 millions de clients. Les cybercriminels disposaient alors de fiches d'informations personnelles très complètes, permettant de réaliser de nombreuses arnaques, par détournement ou usurpation d'identité. Pire encore, des millions d'IBAN (et donc de coordonnées bancaires) avaient été dérobés.

Malheureusement, les conséquences de ce piratage historique se font déjà sentir, même si l'un des deux hackers avait déclaré que cette attaque devait uniquement servir à mettre en lumière les failles de sécurité de Free et alerter sur la collecte massive de données. Bref, les informations ne devaient pas être vendues. Il semblerait que les pirates aient finalement changé d'avis, puisque les clients de Free sont actuellement la cible d'une grande campagne de phishing, avec des mails envoyés au nom d'Amazon.

De nombreux abonnés Freebox reçoivent actuellement un e-mail qui leur annonce l'activation d'un service nommé "Amazon Prime Family", lequel est facturé 480 euros par an. De quoi faire bondir les abonnés ! Pour plus de crédibilité, le mail ressemble fortement aux messages envoyés par l'entreprise américaine et mentionne le nom complet de la victime ainsi que son adresse postale et son IBAN. Des informations personnelles qui auraient donc été obtenues lors du dernier vol massif de données de Free.

Le message précise que le paiement est en cours de traitement et que, pour l'arrêter, il faut vite cliquer sur le bouton "Annuler ma souscription". Vous vous en doutez, celui-ci redirige l'internaute vers un site frauduleux où il est invité à renseigner des informations confidentielles telles que ses identifiants Amazon et son RIB.

En soi, la technique de phishing est plutôt classique et n'est même pas bien réalisée, puisque le mail comporte plusieurs fautes d'orthographe et possède une adresse mail bidon. C'est surtout le fait que les cybercriminels utilisent des informations aussi personnelles qui est inquiétant. Et c'est loin d'être un cas isolé !

Depuis plusieurs semaines, les témoignages de ce genre se multiplient sur les réseaux sociaux, là encore en faisant une utilisation intelligente des données dérobées. Que ce soit un mail provenant soit disant de Free pour signaler un écrasement de la ligne fibre (numéro de Freebox à l'appui), un agent "LCD" (possédant le RIB, numéro de compte et adresse mail de la victime) ou la fameuse arnaque du colis ne rentrant pas dans la boîte aux lettres (mais assaisonnée là encore d'informations personnelles), les escrocs ne reculent devant rien !

Si jamais vous êtes la cible d'une escroquerie en ligne, par mail ou par SMS, transférez immédiatement le message à Signal Spam, Pharos, ou directement au 33 700, la plateforme spécialisée dans le signalement d'arnaques. Vous pouvez également signaler ces messages frauduleux auprès du site internet-signalement.gouv.fr. Bloquez ensuite le numéro de l'expéditeur pour ne plus être importuné et supprimez le message en question.

LOCATIONS SUITE

6. Rien de plus rassurant que d'échanger avec le propriétaire des lieux par téléphone. Cette prise de contact vous permet de constater qu'il existe bien une personne physique derrière cette annonce. Vous verrez s'il parvient à répondre aisément à vos questions sur le bien, ou s'il fait part de détails contradictoires.

7. Lire attentivement le contrat signé par les deux parties. Vous y trouverez les coordonnées du propriétaire, l'adresse de la location, un descriptif précis des lieux, les dates du séjour, le prix, le montant de l'acompte et le mode de paiement. Prenez le temps de lire chaque clause du contrat, afin d'identifier d'éventuelles clauses abusives.

8. Il peut arriver que votre interlocuteur vous propose de régler en dehors de la plateforme. Il prétend vouloir éviter le paiement des commissions et vous propose parfois une petite réduction. Vous devez impérativement utiliser les outils de paiement sécurisé prévus par la plateforme pour payer votre location de vacances. Bannissez les paiements par manda cash, par virement bancaire non sécurisé ou encore les règlements sur un compte domicilié à l'étranger.

9. En règle générale, un acompte dépasse rarement 30 % du montant total. Si le propriétaire vous demande davantage, il se peut qu'il s'agisse d'une escroquerie.

10. Il est fréquent que les propriétaires ne soient pas présents sur les lieux lorsque vous arrivez. Aucun dommage ne peut vous être reproché à l'issue du séjour si un état des lieux n'a pas été fait. Celui-ci doit être le plus précis possible. Il vous protège ainsi contre toute tentative malhonnête

(Source Service public)

